

# Évaluation de fin de projet

Terme de référence

## Production et commerce responsables de l'or artisanal de Côte d'Ivoire : **Or Juste – Côte d'Ivoire**

Numéro du contrat n° IcSP/2018/400-055

Ottawa et Abidjan, 22 décembre 2021

## Résumé de l'évaluation

Projet	Production et commerce responsables de l'or artisanal de Côte d'Ivoire
Calendrier du projet	1er janvier 2019 – 31 octobre 2021
Type d'évaluation	Évaluation sommative de fin de projet
Objectif de l'évaluation	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Évaluer les progrès accomplis vers la réalisation de l'objectif et des résultats du projet la stratégie du projet et sa théorie de changement (pertinence, efficacité, impact, durabilité et efficience)</li><li>2. Identifier les leçons apprises et les recommandations pour guider la programmation future.</li></ol>
Méthodologie principale	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Données quantitatives (données d'enquête chronologiques disponibles)</li><li>2. Méthodes qualitatives (entretiens avec des informateurs clés)</li><li>3. Examen des rapports d'avancement du projet</li><li>4. Revue documentaire/ littéraire.</li></ol>
Dates de début et de fin de l'évaluation	17 janvier au 27 février 2022
Date pour la soumission attendue de l'évaluation finale	27 février 2022

## Description du projet en cours d'évaluation

Le but de ces termes de référence (TdR) est de fournir un cadre pour la planification et la conduite de l'évaluation finale du projet financé par l'Union européenne « Production et commerce responsables de l'or artisanal de Côte d'Ivoire : Or Juste – Côte d'Ivoire ». Conformément aux documents de projet pertinents qui seront fournis à l'évaluateur, l'objectif global du projet en cours d'évaluation est d'augmenter la production et le commerce d'or artisanal responsable par les femmes et les hommes dans la zone du projet Or Juste en Côte d'Ivoire.

L'évaluation finale utilisera principalement des méthodes quantitatives et s'appuiera sur des données de projet antérieures et récemment collectées pour déterminer l'impact du projet. Il évaluera également les facteurs qui ont amélioré et/ou limité la réalisation des objectifs du projet ainsi que la documentation des résultats obtenus et des leçons apprises pour la programmation future. Cette évaluation externe fournira une vision du projet qui est considérée comme plus objective par les utilisateurs visés. On s'attend en outre à ce que l'évaluateur procède à une évaluation théorique. Le personnel des partenaires locaux du projet ainsi que le personnel du projet IMPACT impliqué auront la possibilité de faire entendre leur voix et voudront peut-être contribuer à l'évaluation. L'évaluation externe doit être crédible, impartiale et objective pour les parties concernées.

## Aperçu du projet

### **Production et commerce responsables de l'or artisanal**

Suivant la théorie du changement du projet, IMPACT croit que si des exploitantes et exploitants miniers artisanaux produisent et commercialisent davantage d'or artisanal responsable, un plus grand nombre de femmes et d'hommes des communautés minières artisanales profiteront des retombées du développement et d'une meilleure sécurité.

Le projet Or Juste vise à aider les exploitantes et les exploitants miniers de la Côte d'Ivoire à accroître la production et le commerce d'or artisanal responsable. Pour ce faire, le projet aide les actrices et les acteurs locaux à faire partie d'une chaîne d'approvisionnement transparente et vérifiable.

IMPACT collabore avec les exploitantes et exploitants de mines artisanales, les négociantes et négociants et les exportatrices et exportateurs pour créer des incitatifs favorisant un circuit de vente légal. Notre organisation contribue au renforcement des capacités en vue de mettre en œuvre la traçabilité et le devoir de diligence exigée dans le cadre du projet Or Juste, conformément aux normes régionales et internationales. Nous accompagnons les exploitantes et exploitants à participer à l'économie formelle, tout en promouvant l'égalité des genres et la gestion responsable de l'environnement.

Chaque vente d'or associée au projet Or Juste est méticuleusement documentée et accompagnée de données validées. Les actrices et acteurs des marchés internationaux peuvent être assurés que leur or a été produit en toute légalité, dans un contexte exempt de violations des droits de la personne. Ils ont la certitude qu'ils s'approvisionnent de manière responsable directement auprès des communautés minières artisanales, favorisant l'autonomisation des femmes et la protection de l'environnement.

Le projet est mis en œuvre dans une zone d'exploitation aurifère artisanale situé dans le Département de Dabakala, Région du Hambol, en Côte d'Ivoire. IMPACT apporte un appui à la coopérative minière locale Coopérative d'Entraide de Dabakala (COOPEDA) et travaille avec la Société Ivoirienne de Commerce (SICOM), un exportateur légal.

Dans le cadre du projet Or Juste, IMPACT collabore avec les marchés internationaux, les décideurs politiques, les administrations locales, la société civile, et les communautés afin de veiller à ce que l'extraction de l'or artisanal contribue à la paix et au développement équitable.

Dans ce sens, Or Juste contribue principalement à la réalisation progressive de l'Objectif 16 des ODD « Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives pour un développement durable, fournir un accès à la justice pour tous et construire des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux », mais favorise également les progrès vers l'Objectif 12 « Établir des modes de consommation et de production responsables ». Ceci n'implique pas un engagement du pays bénéficiaire de ce programme.

### **Mise en œuvre du système de traçabilité et du devoir de diligence**

Le système de traçabilité et du devoir de diligence développés par IMPACT dans d'autres contextes ont été adaptés au contexte ivoirien avant d'être mis en œuvre. IMPACT a favorisé le dialogue pour appuyer Or Juste, qui promeut un engagement envers un modèle commercial transparent. Les activités ont eu lieu principalement en Côte d'Ivoire, mais aussi ailleurs dans le monde avec les actrices et acteurs clé dans la chaîne d'approvisionnement pour inciter les acheteuses et les acheteurs à se procurer de l'or artisanal responsable du pays.

### **Mise en œuvre du Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque**

En plus de soutenir le secteur privé dans l'exécution le Guide de l'OCDE, IMPACT a formé les actrices et acteurs de la chaîne d'approvisionnement, y compris la coopérative minière et la société exportatrice. Cette formation a porté sur les responsabilités de chacun relativement au devoir de diligence. Les participantes et les participants ont reçu des outils et des capacités nécessaires pour suivre le cadre en cinq étapes de l'OCDE. Nous avons donné également aux actrices et acteurs de la chaîne d'approvisionnement qui participent à la formation, des exemples de modèles et de leçons apprises tirées de contextes comparables.

### **Appui à l'égalité des genres**

IMPACT a mis en œuvre son système de suivi et d'évaluation permettant de produire des données ventilées par genre, afin de cerner les répercussions du projet sur les femmes et sur les hommes. Les dirigeantes et dirigeants de la coopérative minière locale ont suivi une formation sur l'égalité des genres, et nous avons travaillé aussi à sensibiliser les membres de la coopérative et la communauté.

### **Renforcement des capacités de la coopérative**

La coopérative est un partenaire clé en matière de communication et de formation des exploitantes et des exploitants miniers artisanaux et la viabilité du projet dépend en grande partie de ses capacités. En étroite collaboration avec le gouvernement et en consultation avec la société civile, IMPACT a travaillé avec la coopérative minière de Dabakala, COOPEDA. Selon ses besoins, IMPACT a appuyé le renforcement des capacités de la coopérative en matière de structuration, gestion, gouvernance et relations avec les tiers.

### **Assistance technique pour une exploitation minière plus sûre et plus propre**

IMPACT a procédé à une évaluation technique sur le terrain, identifiant et soutenant la mise en œuvre de techniques minières plus sûres et plus efficaces, qui ont contribué à l'amélioration du milieu de travail et se sont traduites par un meilleur rendement aurifère et, en principe, par une fidélisation des exploitantes et exploitants miniers à l'égard du projet et de la vente licite. Les autorités et les membres de la communauté ont été invités à échanger au sujet des conclusions de l'évaluation, notamment des risques et des mesures d'atténuation. Nous avons mis au point un plan, et des activités de communication ont eu lieu en même temps que la formation des parties intéressées.

## But et objectifs de l'évaluation

Il s'agit d'une évaluation sommative de fin de projet, qui vise à fournir un examen de fin de projet pour déterminer dans quelle mesure les résultats attendus ont été produits. Il est destiné à donner un retour d'information sur la réalisation des objectifs du projet, l'efficacité de la mise en œuvre du projet et des enseignements pour la programmation future.

Le but de l'évaluation est d'établir et de documenter l'impact et l'efficacité des interventions du projet pour faire preuve de redevabilité. L'évaluation devrait fournir des données sur la performance, l'impact et la durabilité des interventions du projet. Les conclusions et recommandations contribueront à un processus d'apprentissage qui permettra à IMPACT de tirer des enseignements de son expérience, d'évaluer dans quelle mesure les résultats du projet ont été atteints, de déterminer la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et la durabilité des interventions du projet et de documenter les nouvelles connaissances et des sujets importants pour une enquête plus approfondie et une action.

L'évaluation utilisera six critères d'évaluation spécifiques, promus par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour guider le processus avec un accent particulier sur la durabilité. Les critères sont les suivants :

Critère d'évaluation	Questions clés à traiter
<b>1. Pertinence / Adéquation</b> Déterminer si le projet a été correctement conçu pour répondre aux besoins ciblés et évaluer la pertinence des activités entreprises tout au long du projet dans le contexte de la zone et des besoins des parties prenantes cibles ;	<ul style="list-style-type: none"><li>• La logique du projet permet-elle d'atteindre les objectifs du projet (Qualité de la Théorie du Changement) ?</li><li>• Les activités et objectifs du projet ont-ils été conçus et mis en œuvre de manière à éviter tout dommage futur tout en les soutenant ?</li><li>• Dans quelle mesure les parties prenantes ont-elles participé à la planification et à la mise en œuvre des interventions des projets ?</li><li>• Les activités et les résultats du projet sont-ils cohérents avec les impacts et effets escomptés ?</li><li>• Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint les bénéficiaires identifiés ?</li></ul>
<b>2. Efficacité</b> Évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du projet sur la base du cadre logique et les données de suivi ;	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans quelle mesure le projet a-t-il atteint ses extrants, résultats et objectifs ?</li><li>• Quels ont été les principaux facteurs qui ont influencé la réalisation ou la non réalisation des objectifs ?</li><li>• Le projet a-t-il suivi les normes techniques et/ou les modèles de projet d'IMPACT ?</li></ul>
<b>3. Portée</b> L'évaluation de la portée implique de déterminer qui a été soutenu par les activités du projet, et pourquoi ?	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pourquoi certains groupes ont bénéficié et d'autres non ?</li><li>• La sélection du processus des parties prenantes cibles a-t-elle été adéquate et contextualisée de manière appropriée ?</li></ul>
<b>4. Efficacité</b> Examiner si les ressources (financières, humaines et matérielles) ont été utilisées de manière efficiente et efficace pour le bien-être des parties prenantes cibles.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Dans quelle mesure les objectifs du projet sont-ils toujours valables ?</li><li>• Les activités et les résultats du projet sont-ils cohérents avec le but global et la réalisation de ses objectifs ?</li><li>• Les activités et les extrants du projet sont-ils cohérents avec les résultats et effets escomptés ?</li></ul>

<p><b>5. Impact</b> Évaluer l'impact potentiel du projet sur les parties prenantes ciblées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyser la contribution du projet à tout impact observé (intentionnel, involontaire, positif, négatif) et analyser quels autres acteurs et facteurs ont contribué à l'impact.</li> <li>• Quelle différence réelle l'intervention a-t-elle apportée aux parties prenantes ?</li> <li>• Combien de personnes ont été touchées ?</li> <li>• Quelle est la probabilité que des changements positifs puissent être maintenus à court et moyen terme ?</li> </ul>
<p><b>6. Durabilité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le plan du projet a-t-il mis en œuvre une stratégie de transition et de sortie adéquate qui assure des effets positifs à long terme et réduit le risque de dépendance ?</li> <li>• Quelle est la probabilité que les services et effets essentiels soient maintenus au-delà de la durée du projet ?</li> <li>• Dans quelle mesure les résultats du projet sont-ils liés à des objectifs ciblés à plus long terme ?</li> <li>• Dans quelle mesure les bénéfices du projet se poursuivront-ils après la fin du financement des bailleurs de fonds ?</li> </ul>

## Méthodologie d'évaluation

L'évaluation doit s'appuyer sur des données quantitatives et qualitatives existantes et nouvelles pour répondre aux questions d'évaluation. L'évaluation doit suivre une approche théorique et combiner des outils d'évaluation basés sur des normes et directives internationales.

La conception de la méthodologie doit être développée par le consultant en tenant compte des informations décrites dans ces termes de référence pour garantir l'exactitude et la rigueur. Une méthodologie détaillée devrait être incluse dans la proposition technique, qui sera ensuite améliorée en consultation avec l'équipe de programme d'IMPACT. Le choix de la ou des méthodes doit prendre en compte les besoins et les capacités des différentes parties prenantes cibles (par exemple, les orpailleurs, les coopératives et les partenaires locaux). Les modalités de communication, les mécanismes de retour d'information et les contacts avec les parties prenantes seront discutés plus au cours de la phase de démarrage.

### Revue documentaire

Une revue documentaire doit être effectuée par le/la consultant.e pour informer la méthodologie et le développement des outils. En outre, l'examen documentaire mené doit couvrir les documents suivants : proposition de projet, modèle logique, données existantes collectées et collectes de données antérieures, études de la littérature secondaire liées à la mesure des indicateurs de niveau d'objectif ultime et de résultat. Le processus d'examen documentaire doit servir de guide au consultant pour continuer à rassembler les ressources qui lui permettront de mener à bien l'évaluation.

### Composante quantitative

Les données quantitatives disponibles pour cette évaluation de projet ont été recueillies à des intervalles de 12 mois. Les données collectées ont été soumises à un contrôle de qualité et

préparées pour une analyse approfondie. Toutes ces données seront soumises au consultant ou à la consultante pour analyse et examen.

### Composante qualitative

La collecte de données qualitatives sous forme d'entretiens avec des informateurs clés complétera et validera la composante quantitative et explorera davantage les perceptions des parties prenantes ciblées concernant l'intervention proposée dans la zone ciblée. Sur la base de l'examen documentaire et de l'analyse des données quantitatives, le consultant ou la consultante proposera les outils et la méthodologie pour que ces entrevues soient mises en œuvre de manière appropriée.

### L'interprétation des données

Le consultant ou la consultante doit présenter l'analyse des principaux résultats quantitatifs et qualitatifs et formuler des leçons apprises ainsi que des recommandations pour les différentes parties prenantes du projet et le bailleur de fonds à la fin de l'évaluation.

### Limites

Cette évaluation sera entreprise en tenant compte de certaines limites :

- La base de référence a été réalisée après que certaines activités clés aient déjà été mises en place par le projet ;
- Certaines parties prenantes ciblées peuvent ne pas être accessibles ou disponibles pour des entretiens avec la consultante ou le consultant;
- Des retards pourraient survenir pour obtenir la participation du gouvernement;
- Difficulté à cibler certains orpailleurs qui ont bénéficié du projet, car ces personnes peuvent ne plus être joignables;
- Les restrictions COVID19 limitent les déplacements et les visites physiques sur les sites du projet et restreignent ainsi toutes les communications à des moyens de communication à distance (téléphone, Zoom, etc.)

## Autorité et responsabilité

### Rôles et responsabilités du consultant

- Examen documentaire des documents et rapports de projet pertinents tels que :
  - Documents de proposition de projet,
  - Évaluation de base,
  - Rapports de suivi et d'évaluation
  - Rapport final
- Préparer et soumettre à IMPACT le plan de travail, y compris la méthodologie à utiliser, les calendriers pour les aspects quantitatifs et qualitatifs de la mission pour revue et approbation par IMPACT;
- Dans le cadre du plan de travail, fournir un plan d'analyse des données indiquant les questions et l'analyse pour chacun des indicateurs du projet à étudier;

- Mener des entrevues avec des parties prenantes clés sélectionnées;
- Soumettre le projet de rapport d'évaluation et le finaliser sur la base des commentaires d'IMPACT;
- Soumettre des recommandations individuelles pour IMPACT Côte d'Ivoire et les parties prenantes locales.

### Rôles et responsabilités d'IMPACT

- Orienter la consultante ou le consultant d'évaluation vers des personnes ressources à IMPACT Ottawa et IMPACT Côte d'Ivoire ;
- Examiner et approuver les outils et la méthodologie d'évaluation ;
- Informer les parties prenantes de l'objectif de l'évaluation ;
- Fournir le soutien nécessaire à la consultante ou au consultant pour assurer l'achèvement en temps opportun ;
- Fournir la facilitation et la coordination nécessaires;
- Fournir tous les documents et données nécessaires au projet, y compris :
  - Proposition de projet/document de conception de projet
  - Rapports de progrès du projet
  - Données de suivi et évaluation
  - Toute autre information supplémentaire appropriée pouvant être requise pour compléter ce qui est fourni par le projet, y compris les évaluations et les rapports d'évaluation par les partenaires du projet
- Aider à l'organisation des réunions ou d'appels téléphoniques avec les parties prenantes.

### Produits et livrables

**Langue de travail et de rapport :** Français primaire (doit comprendre la documentation en anglais)

**Plan de travail:**

Date limite : Soumission le 21 janvier 2022.

Le consultant ou la consultante préparera et soumettra un plan de travail (en français) détaillant comment l'évaluation sera réalisée de son point de vue. Le rapport décrira la conception de l'évaluation, les méthodes à utiliser et les questions auxquelles il faut répondre ainsi qu'un plan de travail détaillé pour l'ensemble de l'exercice. Le plan de travail doit être approuvé par IMPACT Ottawa avant le début des entrevues dans un délai d'une semaine maximum (à moins qu'il y ait des questions majeures qui repoussent le calendrier).

**Rapport d'évaluation préliminaire :**

Date limite : 13 février 2022

Le consultant ou la consultante soumettra une ébauche de rapport d'évaluation (en français) à IMPACT Ottawa, comprenant les éléments indiqués dans le plan de travail approuvé. Le projet de rapport sera examiné et des commentaires seront formulés sur le rapport par IMPACT dans la semaine suivant sa soumission. Les leçons apprises du projet doivent être documentées et partagées avec IMPACT pour une prise en compte dans la programmation future.



### **Rapport d'évaluation final :**

Date limite : 27 février 2022

La consultante ou le consultant soumettra un rapport final détaillé (en français) décrivant la méthodologie d'évaluation, les conclusions, les leçons apprises et les recommandations. Le rapport final doit aborder les problèmes et les questions soulevés dans ces termes de référence et correspondre aux objectifs et critères d'évaluation énoncés ci-dessus.

### **Qualifications des consultant.e.s**

La consultante ou le consultant doit avoir entrepris des travaux similaires dans le secteur minier artisanal, en Côte d'Ivoire ou en Afrique de l'Ouest au cours des trois dernières années et doit avoir les compétences suivantes :

- La consultante ou le consultant doit être un spécialiste des sciences sociales, des mines et/ou du développement ou dans un domaine connexe avec d'excellentes compétences en recherche, suivi et évaluation des projets d'exploitation minière artisanale et/ou à petite échelle (EMAPE), y compris la redevabilité envers les parties prenantes;
- Une bonne compréhension à la fois de la Côte d'Ivoire en tant que pays et de l'EMAPE et des défis qui en découlent;
- Techniques d'analyse dans l'évaluation des projets de développement, avec une bonne connaissance des analyses basées sur le genre;
- Expérience démontrable (au moins 3 ans) dans la recherche/évaluation de projets liés aux projets de développement, et la région ouest-africaine;
- Capacité à mener des recherches de haute qualité, à respecter les délais et à répondre aux demandes et aux commentaires fournis en temps opportun et de manière appropriée;
- Excellente expérience dans la conception et la réalisation de recherches, d'analyses et d'évaluations quantitatives et qualitatives, incluant des approches et des données multi-méthodologiques et interdisciplinaires;
- Familiarité avec les normes internationales de qualité et de responsabilité appliquées dans la coopération au développement;
- Solides compétences analytiques et conceptuelles pour synthétiser et présenter clairement les résultats, tirer des conclusions pratiques, faire des recommandations et préparer des rapports bien rédigés en temps opportun;
- Excellentes aptitudes à l'animation, à la coordination, à la négociation et à la communication orale et écrite en français (en particulier la rédaction de rapports);
- Excellentes compétences en communication écrite et orale en français;
- Expérience dans l'évaluation de la capacité et des lacunes organisationnelles et aptitude à recommander les mesures correctives.

## Exigences de devis

La consultante ou le consultant doit soumettre des propositions techniques et financières, comprenant séparément les éléments suivants :

- a) La compréhension des consultant.es des termes de référence ;
- b) Un plan de travail clair et élaboré ;
- c) Le budget d'évaluation proposé qui comprend le calendrier des paiements ;
- d) L'énoncé de la capacité organisationnelle, l'expérience et les activités liées aux évaluations de projet ;
- e) Le curriculum Vitae et les capacités proposées de tout personnel complémentaire ;
- f) Les noms, adresses, numéros de téléphone de trois organisations qui agiront à titre de références professionnelles ;
- g) Les copies des travaux pertinents/évaluations entrepris au cours des 3 dernières années ;
- h) Les noms complets, numéros de téléphone, adresse e-mail, adresse physique et personne de contact de la société de conseil (si applicable).

## Critères de sélection des consultant.es

Les propositions seront évaluées selon les critères suivants ;

- a) Proposition technique et financière (30%) ;
- b) Personnel proposé pour la mission (voir point « d » ci-dessus) (30 %) ;
- c) Capacité de l'entreprise (10 %) ;
- d) Une expérience démontrée avec des références joignables dans l'évaluation de l'exploitation minière artisanale et/ou à petite échelle, le travail avec des ONG sera un avantage supplémentaire (30%).

## Proposition

- Les propositions/offres seront acceptées de la part de consultant.es ainsi que des sociétés commerciales, des ONG ou des universitaires;
- Durée de l'évaluation : Il est prévu que l'évaluation dure 10 à 15 jours ouvrables;
- Le budget ne doit pas dépasser 7 500 euros.

## Date limite pour les CV, références et échantillons de travail:

Les candidatures doivent être soumises par voie électronique au département du programme IMPACT Ottawa en utilisant l'adresse électronique suivante : **jobs@impacttransform.org** avant **le 9 janvier 2022**.